



CrelanCo
Société coopérative
Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles
RPM 0403.263.840

Avis de convocation à l'assemblée générale statutaire du 24 avril 2025

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société CrelanCo SC à l'assemblée générale statutaire qui aura lieu le **jeudi 24 avril 2025 à 15.00 heures**, à l'ULB Campus Erasme, bâtiment W au Chaussée de Lennik 808 à 1070 Bruxelles, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2024.
2. Rapport du commissaire sur l'exercice 2024.
3. Approbation des comptes annuels sur l'exercice 2024.
4. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2024.
5. Prise de connaissance du test de l'actif net.
6. Décharge aux administrateurs non-exécutifs et aux membres du comité de direction pour leur gestion durant l'exercice 2024.
7. Décharge au commissaire pour sa mission durant l'exercice 2024.
8. Acceptation de la fin du mandat d'administrateur non-exécutif de Bernard De Meulemeester et décharge pour sa gestion durant l'exercice 2025.
9. Procurations pour l'exécution des résolutions prises.

Conformément à l'article 23 des statuts et à l'article 6:74 du CSA, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent notifier leur intention par lettre (à l'attention du general office, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles) ou par e-mail (avag@crelan.be) au plus tard quatre jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale, soit **le mercredi 16 avril 2025**, en indiquant leurs nom, adresse et nombre d'actions coopératives qu'ils possèdent.

Conformément à l'article 25 des statuts, les actionnaires qui souhaitent donner une procuration à un autre actionnaire peuvent obtenir les formulaires adéquats sur simple demande auprès du general office (avag@crelan.be). Seules les procurations sur les formulaires imprimés de la société sont considérées comme valables. Cette procuration doit parvenir au siège social de la société au moins quatre jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale, soit **le mercredi 16 avril 2025**. Elles doivent être adressées au general office (Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles) soit par lettre recommandée ou y être déposées contre accusé de réception, soit par e-mail (avag@crelan.be).

Le conseil d'administration de CrelanCo SC.